COMMISSION DES QUESTIONS DE MIGRATION OEA/Ser.W

 CIDI/CAM/doc.110/22

 10 mai 2022

 Original: espagnol

DOCUMENT DE RÉFLEXION

RÉUNION THÉMATIQUE : « LA GOUVERNANCE DES MIGRATIONS ET LES MÉCANISMES ET PROCESSUS INTERNATIONAUX ET RÉGIONAUX EN MATIÈRE
DE MIGRATION : VERS LE DÉVELOPPEMENT D'UNE APPROCHE INTÉGRÉE
ET CONTINENTALE (CRM, CSM, CAM, MIRPS, Processus de Quito,
Plateforme R4V, GCM, GCR) »

(17 mai 2022)

(Document élaboré par la présidence de la CAM avec le concours du Secrétariat technique)

La migration internationale représente l'un des principaux phénomènes au niveau régional et mondial. Entre 1970 et 2020, le nombre de migrants internationaux est passé de 82 millions en 1970 à 281 millions en 2020, soit 3,7 % de la population mondiale. Les vastes implications économiques, sociales et politiques de la migration ont conduit à une politisation et une polarisation croissantes de la question au cours des dernières décennies, notamment avec la montée des contextes et des leaderships populistes et nationalistes. Compte tenu de l'importance de la migration aux niveaux international et régional, les États, les organisations multilatérales et les autres acteurs non étatiques sont confrontés à un besoin de plus en plus pressant de gérer la migration et de mettre en place une gouvernance de celle-ci capable d'en maximiser les avantages et d'en minimiser les coûts, tout en veillant à ce que ces politiques respectent les obligations internationales des États en vertu du droit international des droits de la personne, du droit international des réfugiés et d'autres branches du droit international, ainsi que du principe de responsabilité partagée.

Dans le contexte décrit ci-dessus, une multiplicité de processus consultatifs ont vu le jour, ainsi que des instruments non contraignants, tant mondiaux que régionaux, visant à créer des espaces de dialogue, de coordination, de coopération et d'échange de données d’expériences entre les États en matière de migration internationale et de déplacement forcé. Cette évolution a donné naissance à de nouveaux concepts qui considèrent la migration comme un bien commun nécessitant des solutions mondiales et régionales au niveau multilatéral. Il existe actuellement une multiplicité de processus non contraignants dans les Amériques qui traitent de la migration et du déplacement forcé pour certains groupes de pays de la région, avec un impact positif sur la mise au point de politiques publiques. Cependant, il y a un manque d'articulation entre ces processus, ce qui représente l'un des principaux défis pour les États afin de profiter de tous les avantages découlant de la migration, tout en favorisant le bien-être des migrants, de leurs familles et des communautés d'accueil.

Actuellement, certains des principaux processus et mécanismes traitant de la migration et du déplacement forcé dans les Amériques sont les suivants :

**Conférence régionale sur la migration (CRM)** - **1996**

Cette conférence représente une tribune de dialogue et de consultations régionales sur les questions de migration. La CRM fonde ses réflexions et ses actions sur trois axes fondamentaux : la protection et le respect des droits de la personne des migrants, la coopération entre les pays avec la participation de la société civile et la promotion d'une migration ordonnée et sûre. La conférence regroupe tous les pays d'Amérique du Nord et d'Amérique centrale ainsi que la République dominicaine. Elle sert également de mécanisme de coopération et de dialogue pour traiter les problèmes régionaux entre les pays ayant des situations migratoires différentes.

**Conférence sud-américaine sur la migration (CSM) ou processus de Lima - 1999**

Cette conférence est un processus consultatif régional créé il y a plus de 20 ans par les pays d'Amérique du Sud. Elle est un espace de coopération et une tribune de consultation intergouvernementale pour les pays d'Amérique du Sud sur la diaspora, les droits des migrants, l'intégration, l'échange d'informations, les statistiques migratoires et la lutte contre la traite et le trafic de personnes. Elle a accompagné les changements de politiques migratoires en Amérique du Sud et contribué ainsi à des consensus importants tels que le Plan sud-américain de développement humain sur les migrations (2010) et la Déclaration de Buenos Aires (2013), et a renforcé son rôle complémentaire avec le Forum spécialisé sur les migrations du MERCOSUR ainsi que son dialogue avec la Conférence régionale sur la migration (CRM), le forum consultatif homologue des pays d'Amérique centrale et du Nord. Elle compte 12 États membres : Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Équateur, Guyana, Paraguay, Pérou, Suriname, Uruguay et Venezuela.

**Commission des questions de migration (CAM) - 2012**

Cette commission a été créée en tant que commission permanente du Conseil interaméricain pour le développement intégré (CIDI) de l'Organisation des États Américains (OEA) au moyen de la résolution AG/RES. 2738 (XLII-O/12) de l'Assemblée générale de juin 2012. Son prédécesseur était la Commission spéciale des questions migratoires, rattachée au Conseil permanent, qui a fonctionné entre avril 2008 et juin 2012. Le mandat de la CAM est d'être la principale tribune de l'Organisation sur les questions de migration. Elle a été constituée, aux termes de l'article 58 du Règlement applicable aux réunions ordinaires du CIDI, pour la promotion du dialogue, de la coopération et de l’échange de données d’expériences et de pratiques optimales dans les domaines international, régional, sous-régional et bilatéral en matière de migration, dans un cadre de respect des droits de la personne, en impulsant la reconnaissance de la contribution des migrants au développement intégré du continent.

**Consultations sur les migrations dans les Caraïbes (CMC) - 2016**

Ce mécanisme est une tribune consultative où plus de 20 gouvernements et 10 organisations internationales échangent des informations et des bonnes pratiques sur un large éventail de questions liées à la migration. Il a été officiellement lancé en janvier 2016 et a fonctionné comme un processus de dialogue politique sur la migration favorisant les partenariats entre les pays et territoires d'outre-mer des Caraïbes. Ses principaux domaines de travail sont les suivants : échange de bonnes pratiques concernant les réfugiés et les migrants vulnérables, protection des réfugiés dans le cadre des migrations mixtes et de la gestion des frontières, collecte et échange de données et de renseignements sur les questions liées aux migrations.

*Ce processus ne fonctionne pas actuellement.*

**Cadre intégral régional pour la protection et les solutions (MIRPS)**

Il s'agit d'une initiative pionnière dans la mise en œuvre du cadre d'action global pour les réfugiés et d'une contribution au Pacte mondial sur les réfugiés, adopté par le Belize, le Costa Rica, le Guatemala, le Honduras, le Mexique et le Panama. Le MIRPS cherche à mobiliser une approche globale pour répondre aux besoins identifiés lors des consultations nationales et régionales. L'accent est mis sur la fourniture d'un soutien financier et technique aux États touchés afin de mettre en place des mécanismes d'accueil adéquats dans les pays de transit, de créer des systèmes d'asile nationaux viables et d'améliorer les conditions dans les pays d'origine pour des retours sûrs et dignes.

**Processus de Quito - 2018**

Il s'agit d'un processus de coopération entre un groupe de pays d'Amérique latine pour répondre à la crise migratoire au Venezuela. Il a été établi par la Déclaration de Quito sur la mobilité humaine des citoyens vénézuéliens dans la région. Le processus n'est pas contraignant pour les pays membres, mais il les invite instamment à renforcer leurs politiques d'accueil des migrants vénézuéliens. Sa fonction principale est de renforcer les réglementations visant à promouvoir et à respecter les droits des migrants. Pour ce faire, différents groupes techniques ont été créés afin de travailler de manière coordonnée dans la région et d’assurer un suivi des problèmes communs dans les pays d'accueil à travers dix axes thématiques. Le processus a également appelé le gouvernement vénézuélien à accepter la coopération des gouvernements de la région. Il regroupe l'Argentine, le Brésil, le Chili, la Colombie, le Costa Rica, l'Équateur, le Guyana, le Mexique, le Panama, le Pérou, la République dominicaine et l'Uruguay.

**Plateforme de coordination inter-agences pour les réfugiés et les migrants du Venezuela (Plate-forme R4V) - 2018**

Il s'agit d'un mécanisme de coordination régionale dirigé par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) pour répondre au déplacement des réfugiés du Venezuela en Amérique latine et dans les Caraïbes. La plateforme est composée de plus de 192 partenaires institutionnels dans 17 pays d'Amérique latine et des Caraïbes. Son objectif principal est de coordonner la réponse des différentes organisations des Nations Unies et de la société civile qui fournissent un soutien et des services aux réfugiés.

**Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières** **ou** **Pacte mondial sur les migrations** **(GCM) - 2018**

Il s'agit du premier accord intergouvernemental négocié sous l’égide des Nations Unies (ONU) qui vise à couvrir toutes les dimensions de la migration internationale de manière globale et holistique, en améliorant sa gouvernance et en relevant les défis associés à la migration aujourd'hui, ainsi qu'en renforçant la contribution des migrants et de la migration au développement durable. Il a été signé par 164 pays lors d'une conférence des Nations Unies à Marrakech (Maroc), en décembre 2018. Le pacte mondial n'est pas un traité international et n'est pas juridiquement contraignant, mais, comme d'autres accords similaires de l’ONU, il est considéré comme un engagement politiquement contraignant. Il comporte 23 objectifs, répartis en cinq domaines thématiques, contenant un engagement et une série d'actions considérées comme pertinentes en tant qu'instruments de réglementation et meilleures pratiques visant à réaliser une migration sûre, ordonnée et régulière tout au long du cycle migratoire. Il comprend également des mesures de mise en œuvre, de suivi et d’examen, qui définissent le cadre de la coopération au titre du Pacte.

 **Pacte mondial sur les réfugiés - 2018**

Il a été établi après plus de 18 mois de discussions intensives entre les États membres des Nations Unies, des experts, la société civile et les réfugiés. Le Pacte mondial sur les réfugiés vise à relever les défis actuels liés aux situations de réfugiés en mettant en œuvre un cadre d’action global pour les réfugiés et un programme d'action. Le Pacte s'efforce également d'alléger les pressions sur les pays d'accueil, de renforcer l'indépendance des réfugiés, d'élargir l'accès aux solutions dans les pays tiers et de soutenir les conditions dans les pays d'origine afin que le retour se fasse dans la dignité et la sécurité.

 Compte tenu de ce qui précède, cette réunion de la CAM a pour but de servir d'espace de dialogue et d'articulation par rapport au travail, aux défis et aux bonnes pratiques que ces mécanismes et processus ont réalisés pour la gouvernance de la migration. En ce qui concerne la méthodologie de la réunion, deux séries de questions seront organisées avec les panélistes, dans lesquels ils répondront aux questions suivantes en 7 minutes :

1. Quels sont les principaux défis et les bonnes pratiques du mécanisme ou processus que vous représentez pour répondre à la migration et/ou au déplacement forcé ?
2. Selon vous, quelles sont les possibilités offertes et les espaces d'articulation, de coordination et de coopération entre le mécanisme ou le processus que vous représentez et les autres processus ou mécanismes présents à la réunion d'aujourd'hui pour améliorer la gouvernance de la migration au niveau continental dans les Amériques ?

CIDRP03521F04